

dans certaines régions de quelques provinces, quelquefois pour des motifs tout à fait légitimes, mais souvent pour des raisons très discutables; mais enfin, les citoyens s'opposent quand même à ce que le gouvernement établisse un projet de loterie nationale. Et c'est ce qui m'a incité à proposer un projet de loi rédigé de façon à respecter la mentalité, la confessionnalité et même, dans certains cas, le chauvinisme dont font preuve certaines personnes à l'égard des loteries.

Je suis également d'avis que la mise en vigueur de ce projet de loi contribuerait, dans une grande mesure, à résoudre les problèmes fiscaux auxquels M. Lesage et son gouvernement doivent faire face actuellement dans la province de Québec. Et si le gouvernement n'entend pas étouffer ce projet de loi au moyen de vaines discussions, je pense que nous pourrions alors parler du plan Pearson. Mais si le bill est noyé à dessein par le gouvernement, eh bien là, nous devrions parler du triangle des trois «P»: Pearson, plan et «patronage».

En conséquence, je pense qu'il serait préférable...

M. Habel: Voulez-vous en parler du «patronage»?

M. Valade: Monsieur l'Orateur, si l'honorable député de Cochrane (M. Habel) veut me poser des questions sur le «patronage» aujourd'hui, je suis mieux en mesure de lui répondre que je l'étais la semaine dernière. Pour le moment, je préfère revenir au débat en cours et laisser les balivernes de l'honorable député de Cochrane de côté. Mais j'y reviendrai tout à l'heure, s'il le désire.

Monsieur l'Orateur, je pourrais parler pendant de longues heures sur ce projet de loi. Je pourrais en faire l'historique, je pourrais faire une étude ou une thèse philosophique sur la moralité que comporte une mesure législative de cette nature.

Je pourrais également citer des données statistiques comparatives avec les 70 pays au monde qui ont déjà adopté une mesure semblable.

Évidemment, je pourrais étayer ma thèse au moyen de nombreux textes pour démontrer tous les avantages qu'offre un projet de loterie semblable à celui que je propose. Mais je pense que ce serait là une perte de temps.

Depuis plusieurs années, nous avons entendu, à la Chambre, l'opinion de députés venant de tous les coins du pays, d'un océan à l'autre.

Au cours de la présente session, le mouvement ayant été abordé par les conservateurs lorsqu'ils étaient au pouvoir en 1958, nous avons stimulé l'intérêt relatif à ce projet

de loi. Ainsi, je note que le *Feuilleton* contient plusieurs bills semblables, dont un bill dont le texte est différent, le bill C-21, qui a été présenté par mon collègue de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon), le bill C-24, présenté par l'honorable député d'Acadia (M. Horner), de même que le bill C-44, présenté par le député créditiste de Beauce (M. Perron). Quant à ce dernier, même s'il me fait énormément plaisir de le voir inscrit au *Feuilleton*, je constate que c'est un plagiat total, puisqu'il comprend les mêmes points et virgules que le texte de loi que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui.

Dans le passé, les députés qui ont subi l'épreuve de l'«électorat» ont fait ici des interventions en faveur d'un projet de loterie. Ainsi, l'ancien député de Calgary-Sud, M. Arthur Smith, député conservateur, le député libéral, M. Merv. Hardie, de même que le député de Vancouver-Kingsway (M. J. F. Browne), y sont allés de leur bill. Je mentionne ces noms afin de leur rendre témoignage pour le travail fait dans ce domaine et en même temps pour faire état des interventions de députés venant de tous les coins du Canada.

C'est une preuve que la mentalité est beaucoup plus en faveur d'un projet de loterie. Il n'y a pas que les députés de la Chambre qui se soient occupés de la question, mais également des corps publics, par exemple, les 800 chambres de commerce du Canada qui approuvent le projet d'une loterie. Lors d'un récent congrès des maires et des municipalités tenu en Ontario, les maires ont réclamé des autorités fédérales l'établissement d'un projet de loterie. Nous avons également constaté récemment l'intérêt du public. Et, ici, je veux rendre un hommage particulier à Mme English, de Calgary, pour avoir lancé l'«opération sweepstake», en se fixant comme but un million de sympathisants à travers le pays. Elle a travaillé ardemment pour cette cause, voyageant d'un océan à l'autre. Je tiens à lui rendre un hommage particulier. Mentionnons également l'enquête menée par le journal *La Presse*, il y a quelques années, et qui affirmait de façon non équivoque que 89 p. 100 des citoyens de la province de Québec s'étaient prononcés en faveur d'une loterie.

Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas pour quelle raison le gouvernement demande à certains députés de prolonger le débat jusqu'à 6 heures afin de noyer le bill, alors qu'il devrait reconnaître que c'est un projet logique et acceptable. Au fait, le bill suggère simplement d'amender le code criminel afin de laisser aux provinces, qui le désirent, le choix de décider de l'adoption d'une loi leur permettant l'établissement d'une loterie.